

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **mercredi 9 avril à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

Étaient présents : Mme **AMARAL** Sandra, Mme **BICENKO** Katherine, Mme. **BRICAUD** Nathalia, Mme. **CHEMIN** Delphine, Mme **KONIECZKA-CHANDI** Katia, Mme. **LAMARQUE** Nadine, M. **KARM** Jean-Marie, M. **TREFFON** Laurent.

Étaient absents excusés : M. **ROBIN** Gilles a donné pouvoir à Mme **LAMARQUE** Nadine, M. **POLICE** Yves a donné pouvoir à Mme **CHEMIN** Delphine, M. **ROPERS** Patrick a donné pouvoir à Mme **AMARAL** Sandra.

Était absente non excusée : Mme **CORREIA** Sandrine.

Secrétaire de Séance : Mme **KONIECZKA-CHANDI** Katia.

Date de convocation	26/03/2025
Date d'affichage	26/03/2025
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	8

Délibération 2025-03 : BUDGET - Approbation du Compte Administratif « Budget Communal » M57– Exercice 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2025-02 de ce jour approuvant le Compte de gestion de l'exercice 2024 du budget de la commune dressé par Monsieur le Receveur Municipal,

Vu le rapport de présentation du Compte administratif 2024 ci-annexé,

Considérant que le Compte administratif retrace les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2024,

Considérant que le Compte administratif permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur, contrairement au Compte de gestion qui retrace les comptes, tenus par le Comptable public, et la situation patrimoniale de la collectivité à la clôture de l'exercice,

Considérant le résultat de l'exercice 2024 qui se décline comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice 2024	199 393,96€	701 647,83€
Dépenses de l'exercice 2024	249 318,27€	644 895,84€
Résultat de l'exercice 2024	-49 924,31€	56 751,99€
Résultat antérieur reporté	-88 226,74€	553 175,61€
Résultat de clôture	-138 151.05€	609 927,60€

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalia BRICAUD, Maire,

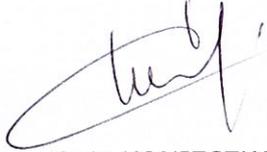
Le Maire s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil municipal est confiée à Madame Delphine CHEMIN, Premier Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 voix POUR),
(Madame le Maire ne participant ni aux débats ni au vote.)

- **CONSTATE** la concordance du Compte administratif 2024 avec le Compte de gestion de l'exercice 2024 présenté par le Comptable public du SGC de Rambouillet.
- **APPROUVE ET ARRÊTE** le Compte administratif de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.
- **CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - o Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
 - o Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance



Katia KONIECZKA-CHANDI



Le Maire



Nathalie BRICAUD

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

14 avril 2025

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

11 avril 2025